



# LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

UN FILM DE  
NICOLAS FERRAN

LE FILM

SORTIE  
DU DVD  
LE 20 DÉC.  
2011

**A**u nom de la lutte contre les « mariages blancs » et de la « maîtrise » de l'immigration familiale, les couples franco-étrangers subissent depuis plusieurs années le durcissement continu des politiques d'immigration. Avec intensité et émotion, 13 couples décrivent dans ce film un parcours du combattant pour

se marier en France, faire reconnaître un mariage célébré à l'étranger, obtenir un visa pour la France ou bénéficier d'un titre de séjour. Ils racontent leur peur ou leur vécu de l'expulsion, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, le traumatisme des arrestations à domicile, l'opacité et l'arbitraire de certaines administrations, le

contrôle répétitif de leurs sentiments et le dévoilement de leur intimité, ou encore la difficulté d'obtenir le respect de leurs droits. Leurs témoignages ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels. Ils mettent à jour une politique répressive qui a décrété la mise au ban des couples franco-étrangers dans notre pays.

[www.amoureuxauban.net/film/](http://www.amoureuxauban.net/film/)

# LE CONTEXTE

## UN DURCISSEMENT CONTINU DE LA LEGISLATION VISANT LES COUPLES FRANCO-ETRANGERS



Il fut un temps où la France garantissait aux couples franco-étrangers le droit de s'unir et de vivre de façon stable sur son territoire. En 1981, l'obligation pour les étrangers d'obtenir l'autorisation du préfet avant de se marier était en effet supprimée. En 1984, le Parlement votait par ailleurs la délivrance automatique et sans condition d'une carte de « résident » valable dix ans en faveur des étrangers conjoints de Français.

Que reste-t-il désormais de la liberté de mariage lorsque certains maires saisissent systématiquement le Procureur de la République pour faire procéder à une enquête avant le mariage, réintroduisant ainsi un système d'autorisation préalable qui ne dit pas son nom ? Lorsque se multiplient les mesures d'éloignement visant des étrangers sur le point d'épouser un Français, privant du même coup ce dernier du droit de se marier dans son propre pays ? Ou lorsque la transcription sur les registres de l'état civil français des unions célébrées à l'étranger peut prendre plusieurs mois voire plusieurs années ? Que

reste-t-il encore du droit de mener une vie familiale stable en France lorsque l'obtention d'une carte de « résident » n'est plus un droit mais dépend du bon vouloir de l'administration et que les étrangers mariés à des Françaises disposent que de titres de séjour précaires pendant des années ? Lorsque se développe l'éloignement de conjoints de Français rejetés dans l'illégalité par un droit au séjour de plus en plus fermé ? Ou lorsque des couples sont durablement séparés par des demandes de visas d'entrée en France qui n'aboutissent pas ?

Depuis une vingtaine d'années, les réformes successives de la législation n'ont cessé de soumettre l'accès au séjour des étrangers conjoints de Français à des conditions toujours plus restrictives, érigant l'insécurité juridique en « politique d'accueil ». La justification de cette évolution est bien connue pour être régulièrement répétée par les pouvoirs publics : l'institution du mariage serait en danger en raison du développement des « mariages blancs », phénomène dont l'ampleur dénoncée n'a pourtant jamais été démontrée. La multiplication et l'intensification des contrôles, de même que la précarisation du statut des étrangers mariés à des Français, visant à rendre ce statut moins attractif, sont ainsi présentés comme les deux volets d'une politique de lutte contre les mariages de complaisance. Mais elles sont également, et peut-être surtout, les instruments d'une politique de « maîtrise » de l'immigration familiale reléguée au rang peu enviable d'« immigration subie ». Réduire l'immigration résultant des mariages franco-étrangers, tel est bien depuis quelques années l'un des objectifs des gouvernements qui se sont succédés.



# LE MOUVEMENT DES AMOUREUX AU BAN PUBLIC



Le mouvement des Amoureux au ban public est **créé en juin 2007** sous l'impulsion de la Cimade qui voit affluer un nombre croissant de couples franco-étrangers à ses permanences juridiques dans un contexte de durcissement continu des lois sur l'immigration et des pratiques administratives. Il se mobilise pour **le droit au respect de la vie familiale des couples franco-étrangers** en organisant leur défense individuelle au sein des permanences juridiques ainsi qu'en promouvant et en accompagnant leur mobilisation pour la défense collective de leurs droits.

A cet effet, de nombreuses actions de sensibilisation de l'opinion publique aux difficultés rencontrées par les couples mixtes pour mener une vie familiale normale s'initient sous des formes multiples (organisation de manifestations publiques, lancement de pétitions, actions collectives pour débloquer des dossiers, interpellation des médias, plaidoyer politique). Les Amoureux au ban public s'appuient aujourd'hui sur **une vingtaine de collectifs locaux animés par 200 bénévoles** et accompagnent chaque année près d'un millier de couples franco-étrangers.

# LE REALISATEUR

**D**octeur en droit, **Nicolas Ferran** est engagé depuis plus de quinze ans dans la défense des droits des étrangers au sein de La Cimade. Avec le soutien de cette association, il fonde en 2007 le mouvement des « Amoureux au ban public » qui se donne pour objectif d'offrir aux couples franco-étrangers un espace de mobilisation collective pour la défense de leur droit. Il assure la coordination nationale de cette mobilisation jusqu'en décembre 2010.

Avec ce documentaire éponyme du mouvement, qui est aussi son premier film (entièrement auto-produit), Nicolas Ferran a souhaité rester fidèle à la démarche qui

a toujours été la sienne : donner la parole aux couples franco-étrangers. Sa longue immersion au cœur de la mobilisation des Amoureux au ban public, les liens tissés avec de nombreux couples franco-étrangers lui ont offerts **une position privilégiée pour recueillir des témoignages poignants** sur les effets dévastateurs des politiques d'immigration.

Actuellement, Nicolas Ferran occupe **le poste de Responsable juridique au sein de l'Observatoire international des prisons (OIP)** et continue dans le même temps à soutenir le combat des Amoureux au ban public.

## FICHE TECHNIQUE

- **Réalisateur** : Nicolas Ferran
- **Genre** : Documentaire
- **Durée** : 1h10
- **Format** : 4/3
- **Langue** : Français



## CONTACTS

- **Chargé de diffusion** : Julien Gittinger  
06 31 45 80 89  
amoureuxlefilm@gmail.com
- **Réalisateur** : Nicolas Ferran  
06 72 70 55 47  
niko.ferran@gmail.com
- **Adresse de correspondance**  
Les Amoureux au ban public  
c/o LA CIMADE  
64 rue Clisson - 75013 Paris
- **Site**  
<http://amoureuxauban.net/film/>
- **Facebook**  
<http://www.facebook.com/pages/Les-Amoureux-au-ban-public-le-film/202585503145739>

Le Film « Les Amoureux au ban public » est soutenu par La Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Education Sans Frontière et la FASTI.

